

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2025**

**Nombre de Conseillers** : - En exercice : 45 - Présents : 34 - Procurations : 6

**Rappel des dates** : Convocation Générale : 30/01/2025 - Affichage : 30/01/2025

Le six février deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle La Passerelle de Connerré sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond			X
	PLANCHON Anne-France			X
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique		Pouvoir donné à BUIN Chantal - 05/02/25	
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à FOUQUET Stéphane - 06/02/25	
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir donné à TRIFAUT Anthony - 06/02/25	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine		Pouvoir donné à SURUT Jackie - 03/02/25	
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir donné à LEMEUNIER Isabelle - 05/02/25	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie			X
	LECOMTE Jean-Claude			X
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent	X		
	LAUDE Jean-Yves		Pouvoir donné à PINTO Christophe - 06/02/25	

**Monsieur Tony FOULON est élu secrétaire de séance.**

**Objet : Approbation du montant des attributions de compensation provisoires 2025**

**Délibération n°2025-02-010**

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Le Conseil communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis. Ces attributions de compensation provisoires font l'objet, le cas échéant, d'ajustement avant la fin de l'année, et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année des transferts.

Les AC provisoires 2025 sont calculées à partir des AC définitives 2024, adoptées par conseil communautaire du 19 décembre 2024.

Je vous demanderai donc de bien vouloir arrêter le montant des attributions de compensation provisoires pour l'année 2025 comme proposé dans le tableau ci-dessous.

<b>Nom Communes</b>	<b>Attributions de compensation définitives 2024</b>	<b>Attributions de compensation provisoires 2025</b>	<b>modalités de reversement</b>
Ardenay Sur Mérisse	321 292 €	321 292 €	mensuel
Bouloire	245 205 €	245 205 €	mensuel
Connerré	716 375 €	716 375 €	mensuel
COUDRECIEUX	14 376 €	14 376 €	mensuel
Lombron	88 655 €	88 655 €	mensuel
Maisoncelles	504 €	504 €	mensuel
Montfort le Gesnois	201 793 €	201 793 €	mensuel
Nuillé Le Jalais	7 595 €	7 595 €	mensuel
Saint Célerin le Géré	874 €	874 €	mensuel
Saint Mars de Locquenay	4 105 €		
Saint Mars La Brière	406 089 €	406 089 €	mensuel
Saint Michel de Chavaignes	7 028 €	7 028 €	mensuel
Savigné l'Evêque	202 655 €	202 655 €	mensuel
Sillé le Philippe	16 897 €	16 897 €	mensuel
Soulitré	57 440 €	57 440 €	mensuel
Saint corneille	3 644 €	3 644 €	mensuel
Surfonds	2 648 €	2 648 €	mensuel
Thorigné sur Dué	93 002 €	93 002 €	mensuel
Torcé en Vallée	12 301 €	12 301 €	mensuel
Tresson	6 324 €	6 324 €	mensuel
Volnay	12 578 €		
Val-de-la-Hune		16 683 €	mensuel
<b>TOTAL AC VERSE</b>	<b>2 421 380 €</b>	<b>2 421 380 €</b>	
Le Breil sur Mérisse	-6 348 €	-6 348 €	mensuel
<b>TOTAL AC PERCUE</b>	<b>6 348 €</b>	<b>6 348 €</b>	

Les nouvelles attributions seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et versées par douzième mensuel.

**Le Conseil communautaire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

**Après en avoir délibéré, décide :**

- **D'arrêter** les montants des attributions de compensation provisoires pour l'année 2025 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 07 Février 2025,

Le Président,  
André Pigné

